

LE LOGEMENT *d'abord*

LOGEMENTS *abordables!* *Des logements abordables pour les Manitobains et Manitobaines*

LOGEMENTS ABORDABLES

Le programme **Logements abordables** vise à améliorer les logements existants, à augmenter le nombre de propriétaires de maisons et à accroître l'accès aux nouveaux logements locatifs pour les Manitobains et Manitobaines.

Ce fonds rend service aux collectivités, car il encourage les groupes communautaires à collaborer pour aider la population manitobaine à accéder à des logements sécuritaires et à prix abordable.

Qu'est-ce que le programme Logements abordables?

Il s'agit du premier volet de la nouvelle stratégie d'habitations à loyer modéré du Manitoba qui s'intitule LE LOGEMENT d'abord.

Il s'agit d'un fonds de 104,5 millions de dollars sur trois ans visant à augmenter le nombre de logements abordables au Manitoba :

- en appuyant les nouveaux logements locatifs, les coopératives d'habitation et l'accession à la propriété;
- en aidant financièrement des acheteurs à effectuer le versement initial lors de l'achat d'une maison;
- en offrant des suppléments au loyer;
- en proposant des options de rénovation dans les collectivités éloignées du Nord.

Le fonds alloue 42 millions de dollars au programme Een Dah Aung (Ma maison) pour le logement de personnes autochtones hors-réserve.

Le programme Logements abordables fonctionne de concert avec d'autres programmes de logement provinciaux et fédéraux, comme le Programme d'aide à l'accès au logement et les Programmes d'aide à la remise en état de logements.

À qui est destiné le programme Logements abordables?

Le fonds aide les ménages du Manitoba à revenu faible ou modeste grâce aux cinq priorités suivantes :

- la revitalisation des centres-villes, en portant un intérêt particulier aux réfugiés et aux immigrants;
- les aînés du Manitoba;
- les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves;
- les Manitobains et Manitobaines des régions du Nord;
- les sans-abri manitobains.

Quels sont les programmes offerts?

La stratégie Logements abordables comprend les programmes suivants :

- le Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements locatifs;
- le Programme d'accession à la propriété;
- le Programme d'aide au versement initial à l'achat d'une maison;
- le Programme de rénovation de logements dans les collectivités éloignées du Nord.

Où les programmes sont-ils offerts?

Le Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements locatifs est offert dans toute la province.

Le Programme d'accession à la propriété et le Programme d'aide au versement initial à l'achat d'une maison connexe sont offerts dans les zones désignées.

Le Programme de rénovation des collectivités éloignées du Nord est offert dans les zones non fonctionnelles désignées du Nord.

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur le programme Logements abordables?

Pour plus de renseignements, téléphonez au 945-5566 de Winnipeg ou au 1-866-689-5566 (sans frais au Manitoba) ou consultez notre site Web à l'adresse www.gov.mb.ca/fs/housing/index.fr.html.



LE LOGEMENT *d'abord*

LOGEMENTS *abordables!* *Des logements abordables pour les Manitobains et Manitobaines*

PROGRAMME D'AIDE AU VERSEMENT INITIAL À L'ACHAT D'UNE MAISON

Le programme **Logements abordables** vise à améliorer les logements existants, à augmenter le nombre de propriétaires de maisons et à accroître l'accès aux nouveaux logements locatifs pour les Manitobains et Manitobaines.

Le **Programme d'aide au versement initial à l'achat d'une maison** aidera les locataires à revenu faible ou modéré (comme les familles urbaines, les Autochtones vivant à l'extérieur des réserves, les résidents du Nord, les personnes ayant une déficience et les nouveaux immigrants) à effectuer le versement initial lors de l'achat d'une première maison.

Le programme Logements abordables est le premier volet de la nouvelle stratégie d'habitations à loyer modéré du Manitoba intitulée **LE LOGEMENT d'abord.**

Il s'agit d'un fonds de 104,5 millions de dollars sur trois ans visant à augmenter le nombre de logements abordables au Manitoba :

- en appuyant les nouveaux logements locatifs, les coopératives d'habitation et l'accession à la propriété;
- en aidant financièrement des acheteurs à effectuer le versement initial lors de l'achat d'une maison;
- en offrant des suppléments au loyer;
- en proposant des options de rénovation dans les collectivités éloignées du Nord.

Qu'est-ce que le Programme d'aide au versement initial à l'achat d'une maison?

Ce programme aide les acheteurs d'une première maison à accéder à un logement à loyer modéré neuf ou récemment rénové, en leur offrant une aide financière pour effectuer le versement initial.

Cette aide peut leur être accordée pour l'achat d'une maison dont la construction a été financée dans le cadre du programme d'accession à la propriété :

- dans les zones désignées, jusqu'à 5 % du prix d'achat, plus une allocation pour les frais de dossier;
- dans les zones non fonctionnelles désignées du Nord, jusqu'à 10 % du prix d'achat plus une allocation pour les frais de dossier.

Où le programme est-il offert?

Le programme est offert dans les zones désignées et dans les collectivités non fonctionnelles désignées du Nord.

Qui peut bénéficier du programme?

Le programme est destiné :

- aux ménages manitobains à revenu faible ou modéré vivant dans les zones désignées et dont les revenus ne dépassent pas la limite imposée par Logements abordables;

Quels sont les critères d'admissibilité?

Pour être admissible, le demandeur doit pouvoir obtenir une hypothèque d'une banque ou d'un autre établissement de crédit. La durée de l'hypothèque doit être d'au moins cinq ans.

Le montant de la contribution est gagné sur une période de dix ans, à condition que la maison demeure la résidence principale du demandeur.

On encourage les acheteurs à suivre un cours destiné aux nouveaux propriétaires, comme ceux offerts par une banque ou une institution financière.

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur le programme Logements abordables?

Pour plus de renseignements, téléphonez au 945-5566 de Winnipeg ou au 1-866-689-5566 (sans frais au Manitoba) ou consultez notre site Web à l'adresse www.gov.mb.ca/fs/housing/index.fr.html.



LE LOGEMENT *d'abord*

LOGEMENTS *abordables!* *Des logements abordables pour les Manitobains et Manitobaines*

PROGRAMME D'ACCESSION À LA PROPRIÉTÉ

Le programme **Logements abordables** vise à améliorer les logements existants, à augmenter le nombre de propriétaires de maisons et à accroître l'accès aux nouveaux logements locatifs pour les Manitobains et Manitobaines.

Le **Programme d'accession à la propriété** permettra d'augmenter le nombre de nouvelles maisons à prix abordable en offrant aux constructeurs autorisés une aide financière unique visant à réduire le coût de construction des maisons.

Le programme Logements abordables est le premier volet de la nouvelle stratégie d'habitations à loyer modéré du Manitoba intitulée **LE LOGEMENT d'abord.**

Il s'agit d'un fonds de 104,5 millions de dollars sur trois ans visant à augmenter le nombre de logements abordables au Manitoba :

- en appuyant les nouveaux logements locatifs, les coopératives d'habitation et l'accession à la propriété;
- en aidant financièrement des acheteurs à effectuer le versement initial lors de l'achat d'une maison;
- en offrant des suppléments au loyer;
- en proposant des options de rénovation dans les collectivités éloignées du Nord.

Qu'est-ce que le Programme d'accession à la propriété?

Ce Programme augmentera le nombre de propriétaires de maisons en encourageant la vente à la valeur marchande de nouveaux logements abordables dans les zones désignées.

Une aide au versement initial peut être accordée aux acheteurs de nouvelles maisons dont la construction a été financée dans le cadre de ce programme, et ce, jusqu'à 5 % du prix d'achat, plus une allocation pour les frais de dossier.

Où le programme sera-t-il offert?

Le programme sera offert dans les zones désignées.

Qui pourra bénéficier du programme?

Le programme est conçu pour les ménages à revenu faible ou modéré vivant dans les zones désignées et dont les revenus ne dépassent pas la limite imposée par Logements abordables.

Quels sont les critères d'admissibilité?

Pour être admissible, le demandeur doit pouvoir obtenir une hypothèque d'une banque ou d'un autre établissement de crédit. La durée de l'hypothèque doit être d'au moins cinq ans.

Le montant de la contribution est gagné sur une période de dix ans, à condition que la maison demeure la résidence principale du demandeur.

On encourage les acheteurs à suivre un cours destiné aux nouveaux propriétaires, comme ceux offerts par une banque ou une institution financière.

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur le programme Logements abordables?

Pour plus de renseignements, téléphonez au 945-5566 de Winnipeg ou au 1-866-689-5566 (sans frais au Manitoba) ou consultez notre site Web à l'adresse www.gov.mb.ca/fs/housing/index.fr.html.



LE LOGEMENT *d'abord*

LOGEMENTS *abordables!* *Des logements abordables pour les Manitobains et Manitobaines*

PROGRAMME D'AIDE AUX COOPÉRATIVES D'HABITATION ET À LA CONSTRUCTION DE LOGEMENTS LOCATIFS

Le programme **Logements abordables** vise à améliorer les logements existants, à augmenter le nombre de propriétaires de maisons et à accroître l'accès aux nouveaux logements locatifs pour les Manitobains et Manitobaines.

Le **Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements locatifs** vise les entreprises du secteur privé, les organismes de logement sans but lucratif et les coopératives d'habitation. Il leur donne accès à des fonds en immobilisation qui leur permettront de construire de nouveaux logements locatifs ou coopératifs.

Le programme Logements abordables est le premier volet de la nouvelle stratégie d'habitations à loyer modéré du Manitoba intitulée LE LOGEMENT d'abord.

Il s'agit d'un fonds de 104,5 millions de dollars sur trois ans visant à augmenter le nombre de logements abordables au Manitoba :

- en appuyant les nouveaux logements locatifs, les coopératives d'habitation et l'accession à la propriété;
- en aidant financièrement des acheteurs à effectuer le versement initial lors de l'achat d'une maison;
- en offrant des suppléments au loyer;
- en proposant des options de rénovation dans les collectivités éloignées du Nord.

Qu'est-ce que le Programme d'aide aux coopératives d'habitation et à la construction de logements locatifs?

Ce programme permettra d'augmenter le nombre de nouveaux logements locatifs et coopératifs à prix abordable destinés aux Manitobains ayant un revenu faible ou modéré.

Où le programme est-il offert?

Le programme est offert dans toute la province.

Quel impact le programme aura-t-il sur le marché locatif sans but lucratif et coopératif?

Ce programme permettra d'augmenter le nombre de nouveaux logements locatifs et coopératifs à prix abordable destinés aux Manitobains ayant un revenu faible ou modéré.

Il s'ajoute aux programmes provinciaux existants tels que le programme Financement pour l'élaboration de propositions, afin d'aider les groupes sans but lucratif à assumer les coûts pour faire passer à l'étape de financement les propositions de construction de nouveaux logements ou de rénovation de logements.

Où puis-je obtenir plus de renseignements sur le programme Logements abordables?

Pour plus de renseignements, téléphonez au 945-5566 de Winnipeg ou au 1-866-689-5566 (sans frais au Manitoba) ou consultez notre site Web à l'adresse www.gov.mb.ca/fs/housing/index.fr.html.

